OPÉRA
ORCHESTRE
NORMANDIE
ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
OPERA ORCHESTRE NORMANDIE ROUEN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2026

Délibération n° 02-06/2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2025

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2003 portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Opéra de Rouen Haute-Normandie » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Opéra Orchestre Normandie Rouen » ;

Vu le vote du budget primitif 2025 par la délibération n° 02.12/2024 en date du 11 décembre 2024 ;

Vu le vote de la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 par la délibération n° 03.05/2025 en date du 23 mai 2025 ;

Vu le vote de la décision modificative n°2 du budget primitif 2025 par la délibération n° 02.11/2025 en date du 14 novembre 2025 ;

Vu le vote de la décision modificative n°3 du budget primitif 2025 par la délibération n° 02.12/2025 en date du 19 décembre 2025 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le compte financier 2025 et ses annexes joints à la présente délibération et s'établissant :

- pour la section de fonctionnement à un montant de 17 275 478,70 € en dépenses et 16 860 171,89 € en recettes
- et pour la section d'investissement à un montant de 239 446,59 € en dépenses et 467 651,91 € en recettes

Fait en séance les jours, les mois susdits,

Le Président,
Hervé Morin

En vertu de l'article R421-1 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen.
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Opéra de Rouen Normandie et ampliation sera adressée à M. le Préfet de Seine-Maritime.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-450761937-20260611-02_06_2026D